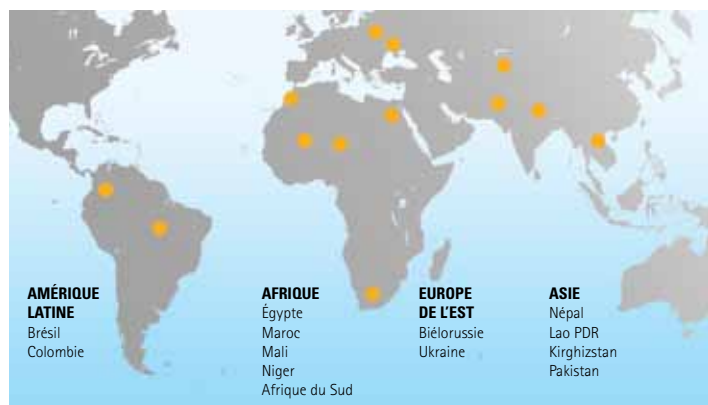




GloACT

Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (2015-2019)

L'action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants est une initiative commune d'une durée de quatre ans (2015-2019) de l'Union Européenne (UE) et de l'ONUDC (Office des Nations-Unies contre la drogue et le Crime) qui est mise en œuvre en collaboration avec l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) et l'UNICEF (Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance). Le programme fait partie d'une réponse commune contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et il est prévu qu'il soit mis en œuvre dans 15 pays stratégiquement sélectionnés, à travers l'Afrique, l'Asie, l'Europe de l'Est et l'Amérique Latine. L'accent sera mis sur l'assistance aux autorités gouvernementales, aux organisations de la société civile, aux victimes de traite et migrants objets de trafic illicite.



Finalités et Objectifs : Le programme vise à assister les pays sélectionnés à développer et mettre en œuvre une riposte nationale globale contre la traite et le trafic illicite de migrants. Une approche basée à la fois sur la prévention et sur la protection a été adoptée et comprend six interventions clés, rattachées aux objectifs suivants:

<p>Politique de développement et stratégie</p>  <p>Objectif 1</p>	<p>Assistance en matière législative</p>  <p>Objectif 2</p>	<p>Renforcement des capacités</p>  <p>Objectif 3</p>
<p>Coopération régionale et transrégionale</p>  <p>Objectif 4</p>	<p>Protection et assistance aux victimes de la traite et aux migrants objets de trafic illicite</p>  <p>Objectif 5</p>	<p>Assistance et soutien aux enfants parmi les victimes de la traite et les migrants</p>  <p>Objectif 6</p>





Politique de développement et Stratégie – Objectif 1 (ONUDC) : Travailler avec les pays pour développer des stratégies et politiques visant à combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants adaptées au contexte national.



Assistance en matière législative – Objectif 2 (ONUDC) : Travailler avec les autorités gouvernementales pour s'assurer que les cadres législatifs nationaux sont en phase avec les standards internationaux pour la criminalisation de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants.



Renforcement des capacités – Objectif 3 (ONUDC) : Travailler avec les autorités gouvernementales pour renforcer les capacités et la connaissance des professionnels de la justice pénale, en vue de combattre la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et d'assister et de protéger aussi bien les victimes que les migrants en situation vulnérable.



Coopération régionale et transrégionale – Objectif 4 (ONUDC) : Promouvoir la coopération et l'échange d'information entre les services compétents concernant l'identification, les enquêtes et les poursuites des infractions liées à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants.



Protection et l'assistance des victimes de la traite des personnes et des migrants objets du trafic illicite – Objectif 5 (OIM) : Travailler avec les autorités gouvernementales et les organisations de la société civile pour développer des programmes d'assistance pour les victimes de la traite des personnes et les migrants vulnérables tels que les migrants objets de trafic illicite.



Assistance et soutien aux enfants parmi les victimes de la traite et les migrants objet de trafic illicite – Objectif 6 (UNICEF, OIM) : Travailler avec les services d'aide aux victimes et les autorités gouvernementales compétentes pour développer des structures de protection et d'assistance aux enfants.

Contacts

ONUDC	Mme Margaret Akullo, Coordinatrice de projet	margaret.akullo@unodc.org
OIM	M. Mathieu Luciano, Chef de l'unité d'assistance des migrants vulnérables	mluciano@iom.int
UNICEF	M. Kerry Neal, Spécialiste de la protection de l'enfance, Justice pour les enfants	kneal@unicef.org

